

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 27 septembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 septembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Laurent TUIL.
Mme Nicole BROCARD à Mme Sylvie ROBY.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à Mme Virginie PRADAL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Isabelle DUJARDIN à M. Bruno POIGNANT.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

Absents :

Mme SAADI Rosa, M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2121-2, R.2121-3 et R. 2121-4, lesquels prévoient, qu'après le Maire prennent rang dans l'ordre du tableau les adjoints puis les conseillers municipaux,

Vu la délibération n°2020DELIB0059 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Considérant que, concernant les adjoints, l'ordre du tableau est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-10, par l'ordre de nomination et entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste,

Considérant qu'en ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

- par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil,

- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages, à égalité de voix, par la priorité de l'âge.

Considérant la démission de Madame Karine BASTIEN-COTARD de ses fonctions de Conseillère Municipale,

Considérant que Madame Marilyne LANTRAIN est la suivante sur la liste « Vivons Bry»,

Considérant la proclamation de Madame Marilyne LANTRAIN au poste de Conseillère Municipale,

En application de l'article R 2121-4 du Code précité, un double du tableau restera déposé au Secrétariat général de la mairie, de la Sous-préfecture et de la Préfecture où chacun pourra en prendre communication ou copie.

Donne acte à Monsieur le Maire de la modification de l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

ARTICLE UNIQUE : ARRETE l'ordre du tableau comme suit,

1	ASLANGUL CHARLES	18	DERAY CHRYSTEL
2	CAMBRESY RODOLPHE	19	VILLEMIN SANDRINE
3	CHEVILLARD VERONIQUE	20	CARVALHO SANDRA
4	POIGNANT BRUNO	21	DUGUAY ANNE-SOPHIE
5	ROBY SYLVIE	22	KHOURY DIDIER
6	ARZANO CHRISTOPHE	23	SAADI ROSA
7	MAZZOCCHI BEATRICE	24	PARFOND JULIEN
8	ZANINETTI OLIVIER	25	TEILLET STEFANO
9	PRADAL VIRGINIE	26	GODARD SERGE
10	LECLERC PIERRE	27	DUJARDIN ISABELLE
11	RENAULT ETIENNE	28	BRAYARD THIERRY
12	GALLEGO JEAN-ANTOINE	29	MARCOCCIA-WARIN LAURE
13	BROCARD NICOLE	30	LALANNE SANDRINE

14	CASSE ARMELLE	31	ONGHENA ROBIN
15	SALAÜN DIDIER	32	PINEL VINCENT
16	RODD VALERIE	33	LANTRAIN MARILYNE
17	TUIL LAURENT		

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 1^{er} octobre 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

